

# Évaluation orale du DNB : conseils pour réussir

## Objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires du Cycle 4 ou dans le cadre de l'un des Parcours éducatifs qu'il a suivis (Parcours Avenir, Parcours Citoyen, Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, Parcours Santé).



Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, **mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, dans le cadre du Socle Commun.**

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement, par 2 ou par 3. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

## Structure de l'épreuve

### **PREMIÈRE PARTIE : Exposé**

L'élève présente son exposé sur le thème choisi.

La durée de l'exposé est de 5 minutes si l'élève est seul et de 10 minutes s'ils sont 2 ou 3.

### **DEUXIÈME PARTIE : Entretien**

La durée de l'entretien est de 10 minutes si l'élève est seul et de 15 minutes s'ils sont 2 ou 3.

Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de Troisième.

## Contenus de l'épreuve

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression.

Il est fortement recommandé au candidat d'accompagner sa présentation orale d'un diaporama.

Deux bonus possibles :

Bonus 1 : *emploi d'une langue vivante étrangère pendant l'exposé et/ou pendant l'entretien (5 min maximum).*

Bonus 2 : *qualité de la production apportée et/ou investissement notable de l'élève.*

## Localisation de l'épreuve, période de passation et convocation des candidats

L'épreuve se déroulera **le lundi 17 juin 2020** au collège Louis Pergaud. Le candidat recevra une convocation à partir du 5 juin.

## Choix du projet présenté

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève par le biais d'une fiche distribuée dans la semaine du 23 au 27 mars. Ce document sera relevé dans la semaine du 27 au 30 avril (l'élève en garde une copie).

## Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points.

- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

- Chaque candidat fait l'objet d'une notation individuelle
- Le jury note la prestation orale selon la grille au verso
- La note n'est pas communiquée le jour de l'épreuve mais apparaîtra sur le relevé de notes du DNB



**La compréhension de la grille d'évaluation est indispensable à la réussite de l'épreuve.**